Annexe 2 : Calendrier du mouvement Interdépartemental 2026

| Date | Actions |
|---|--|
| Mardi 04 novembre 2025 | Ouverture de la plateforme Info mobilité <u>ministérielle</u> accessible les jours ouvrés entre 9 h 00 et 18 h 30 (heure de Paris) au 01.55.55.44.44 |
| Mercredi 5 novembre 2025 à midi (heure de Paris) | Ouverture des inscriptions dans l'application SIAM |
| Mercredi 26 novembre 2025 à midi (heure de Paris) | Clôture des inscriptions dans l'application SIAM et fermeture de la plateforme Info mobilité |
| À compter du jeudi 27 novembre 2025 | Envoi des confirmations de candidatures dans la <u>boîte aux</u> <u>lettres I-Prof</u> du candidat. |
| Jeudi 11 décembre 2025 | Date limite du retour des annexes pour la bonification médicale |
| Jeudi 11 décembre 2025 au plus tard | Date limite de dépôt des confirmations de participation, datée et signée, au mouvement interdépartemental sur Colibris via le lien suivant: https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/mouvement-inter/rh-1d-demande-de-participation-au-mouvement-interdepartemental/ L'absence de transmission de la confirmation de demande au plus tard le 11 décembre 2025 entraînera automatiquement l'annulation de la participation au mouvement du candidat. |
| Lundi 12 janvier 2026 au plus tard | Date limite de réception par courriel sur ce.ia95.mouvement@ac-versailles.fr: des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale; des justificatifs liés à des demandes de bonifications |
| Mercredi 14 janvier 2026 | Affichage des barèmes initiaux dans SIAM |
| Du mercredi 14 janvier au mercredi 28 janvier 2026 | Phase de demandes de correction des barèmes initiaux formulées par les enseignants et traitement des demandes par les services départementaux. Les demandes de correction de barème se feront uniquement via Colibris avec le lien suivant : https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/rh-1d-demande-de-correction-de-bareme-au-mouvement-inter-departemental/ |
| Mardi 3 février 2026 au plus tard | Date limite de réception des demandes d'annulation de participation uniquement sur <u>ce.ia95.mouvement@acversailles.fr</u> |
| Mercredi 4 février 2026 | Affichage des <u>barèmes définitifs</u> arrêtés par les IA-DASEN dans SIAM |
| Mercredi 11 mars 2026 | Diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation |